

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mercredi 1^{er} octobre 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 9 septembre 2025
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Promesse bilatérale de vente et d'achat entre la municipalité de Saint-Dominique et le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
 - 4.4 Lignage des rues dans la municipalité
 - 4.5 Embauche d'un journalier aux travaux publics
5. **LÉGISLATION :**
6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 Rapport du service de l'urbanisme
7. **SERVICE DES EAUX USÉES :**
 - 7.1 Rapport du service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 8.1 Rapport d'exploitation du service de l'aqueduc
9. **FINANCES**
 - 9.1 Dépôt des états comparatifs
10. **CORRESPONDANCE**
11. **DIVERS**
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-128

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

4. CONSEIL

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-129

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-130

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2025 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires de la semaine du 31 août au 13 septembre 2025 : 26 704,35 \$
- Total : 26 704,35 \$**

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 2105 à 2107 : 3 389,98 \$
- Paiements Accès D 502850 à 502867 : 234 933,95 \$
- Paiements directs 754296 à 754325 : 131 842,17 \$
- Total : 370 166,10 \$**

Total cumulatif : 396 870,45 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-131

4.3. PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec exige que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) soit propriétaire de l'immeuble comprenant l'agrandissement de l'école de la Rocade, la bibliothèque, ainsi que des lots 6 267 462 et 2 211 289, et ce, afin de finaliser le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette cession d'immeuble, sans contrepartie financière (0 \$), au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe s'inscrit dans une volonté de régulariser le titre de propriété dudit immeuble tel que décrit précédemment;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est conforme à l'entente intervenue entre la municipalité de Saint-Dominique et le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, laquelle prévoit un partage du financement du projet dans une proportion de 30 % pour la municipalité et de 70 % pour le CSSSH;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique cède ses droits sur l'immeuble visé en échange de la continuité d'une entente d'utilisation des locaux, ladite entente étant formalisée dans un document distinct.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à donner suite à la présente résolution, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-132

4.4. LIGNAGE DES RUES DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la nécessité de refaire les lignes de rues et de certains stationnements;

CONSIDÉRANT les services rendus par une entreprise locale œuvrant dans le milieu depuis quelques années et l'offre de service reçue par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER l'entreprise *Lignes Maska* pour la réalisation du lignage des rues et stationnements au montant de 18 177,10 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-355-00-521.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-133

4.5. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste pour le remplacement d'un poste vacant comme journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que plusieurs entrevues ont été faites pour le poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur ainsi que du chef d'équipe des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de l'employé numéro 32-0017 à titre de journalier aux travaux publics avec le statut d'employé permanent à temps plein.

QUE la période de probation de cet employé soit fixée à six (6) mois à compter de la date d'entrée en service;

QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux habituellement accordés aux employés de la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION

6. SERVICE DE L'URBANISME

6.1. RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME

Le rapport du mois de septembre 2025 est déposé au Conseil.

7. SERVICE DES EAUX USÉES

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois de septembre 2025 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC

Le rapport du service du mois de septembre 2025 est déposé au Conseil.

9. FINANCES

9.1. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget doit être adopté, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2025.

10. CORRESPONDANCE

11. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-134

12. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière